

# Facture électronique obligatoire, comment s'y préparer ?





# Avant propos

Evolutions réglementaires, catalyseurs de projets de digitalisation des processus

Alors que les entreprises ont déjà en partie engagé la digitalisation de leurs processus financiers, une transformation digitale des processus de facturation plus profonde s'amorce avec les évolutions réglementaires en cours en France sur la facturation électronique obligatoire inter-entreprises, amorcées par l'article 153 de la Loi de Finance 2020.

Début 2020, 52% des décideurs interrogés par Markess by exægis et travaillant principalement au sein de Directions Administratives et Financières, considèrent que le processus Procure-to-Pay (qui couvre l'ensemble du processus du cycle d'achat, de la demande initiale d'achat jusqu'à la facturation et au paiement des biens et services reçus) doit être digitalisé en priorité. En outre les principaux documents associés à cette volonté sont les factures fournisseurs pour 65% de ces mêmes décideurs.

De même, le processus de gestion du compte clients (Order-to-Cash), incluant la gestion des factures clients, les relances, les recouvrements, la gestion des créances, la résolution des litiges, est considéré comme devant être digitalisé prioritairement par 36% des décideurs interrogés.



# Avant propos

Evolutions réglementaires, catalyseurs de projets de digitalisation des processus

Ces tendances vont s'accélérer avec la réforme annoncée par la loi de finance 2020 et esquissée dans la loi de finance 2021, qui prévoit, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026, à l'échelle nationale, la généralisation progressive de la facture électronique pour les entreprises du secteur privé, et la transmission des données de facturation et de paiement. Par ailleurs, la distanciation imposée par la crise sanitaire mondiale pour endiguer la propagation de la COVID-19 a également mis en exergue l'importance de maintenir la continuité d'activité à distance tout comme les relations fournisseurs et garantir la gestion des factures et des livraisons des biens et des services.

Comment les entreprises se préparent-elles à la facturation électronique obligatoire ? A quelles solutions ont-elles déjà recours ? Quels investissements envisagent-elles ? Profiteront-elles de cette mise en conformité pour améliorer leurs processus financiers ? Quels freins rencontrent-elles ?

Cette analyse, adossée aux programmes de recherche Markess by exægis sur la « Digitalisation des processus documentaires et métiers » et sur « Directions Financières et Digital », aborde les évolutions réglementaires dans ce domaine, la manière dont les entreprises s'y préparent ainsi que les bénéfices, les éventuels écueils qu'elles rencontrent et leurs critères de choix pour des solutions de facturation électronique.

**53%** des entreprises considèrent que garantir le respect de la conformité des processus et des documents est un enjeu majeur à relever d'ici 2023.

Cet enjeu arrive en 3<sup>ème</sup> position après l'automatisation des processus documentaires et métiers et la sécurisation et la protection des informations ou données des documents.

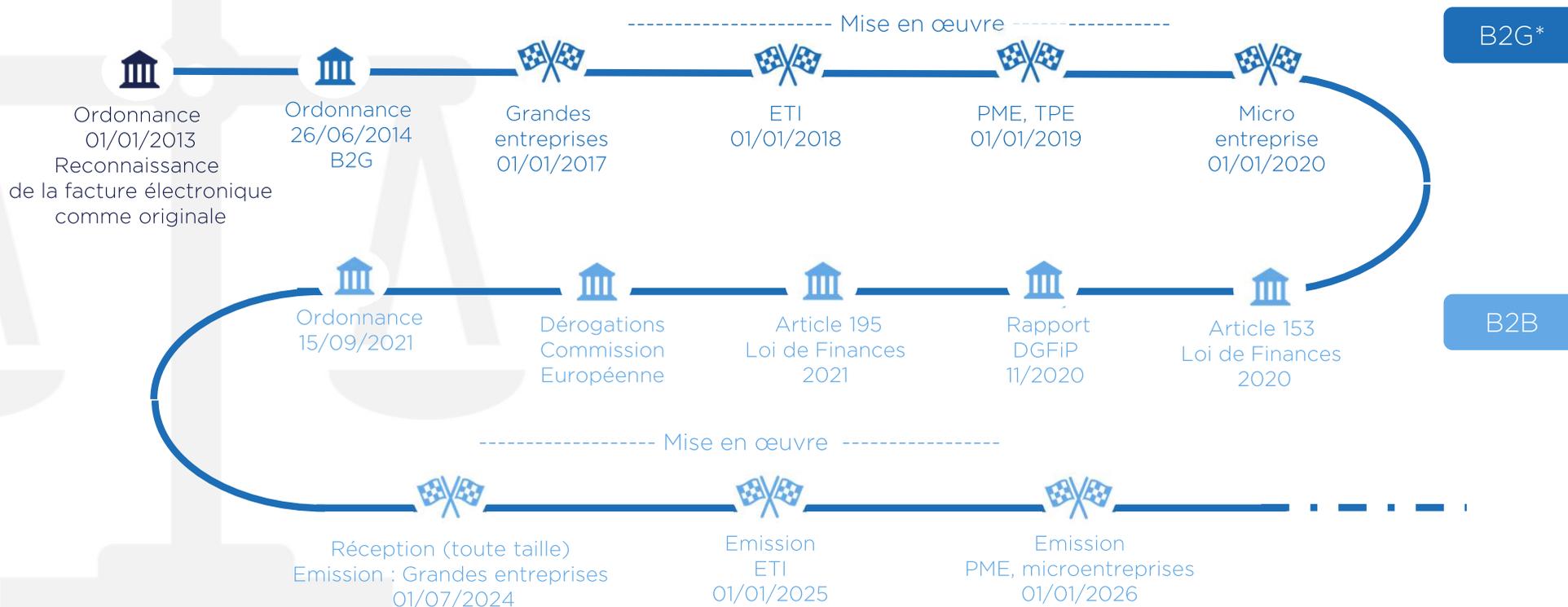


France, 2020 - Echantillon : 43 décideurs

# 01

## Un contexte réglementaire en pleine évolution

### Calendrier réglementaire autour de la facture électronique



Source : Markess by exægis

\* Business to Government

# 01

## Un contexte réglementaire en pleine évolution

Après les évolutions réglementaires sur la facture électronique dans les marchés d'Etat, les collectivités locales et les établissements publics, la réglementation sur la facturation électronique obligatoire inter-entreprises, pour tous les assujettis à la TVA, se met en place, avec pour objectif affiché par l'Administration de lutter contre la fraude à la TVA, de faciliter sa déclaration, sa collecte et son contrôle, mais également de simplifier la facturation, de renforcer la compétitivité des entreprises et de connaître en temps réel l'activité des entreprises (visibilité sur le nombre de factures traitées, les délais de paiement ...).

Le rapport de la DGFIP paru en novembre 2020, apporte les premiers éléments de réponses sur les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle réglementation :

- un calendrier progressif, selon la taille des entreprises,
- une architecture envisagée, permettant,
  - soit de transmettre directement les flux de factures à la plate-forme publique de facturation,
  - soit de les faire transiter via une plate-forme privée « certifiée », qui extraira, des factures, les informations attendues par l'administration fiscale, pour les transmettre à la plate-forme publique et/ou à la plate-forme privée du client.

- des formats de factures, à termes, structurés ou mixtes/hybrides (les factures mixtes ou hybrides ont un format lisible (de type PDF, image) associé à un set de données au format structuré)

L'ordonnance du 15 septembre 2021, relative à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la TVA et à la transmission des données de transaction, rectifie le calendrier : les obligations de facturation électronique et d'« e-reporting » seront imposées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 en réception à l'ensemble des assujettis et, en transmission, aux grandes entreprises à compter de la même date, aux ETI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis aux PME et microentreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour remplir leurs obligations, l'ordonnance prévoit que les entreprises pourront choisir de recourir à une plateforme de dématérialisation partenaire de l'administration, ou directement au portail public de facturation qui s'appuiera sur la plateforme Chorus Pro..

**Force est de constater que le recours à la facture électronique devient incontournable, avec des premières obligations dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024.**

# 01

## Un contexte réglementaire en pleine évolution



Les évolutions réglementaires vont être des moteurs de transformation pour les entreprises. Et un certain nombre d'entre elles profiteront de cette mise en conformité pour améliorer leurs processus financiers : aller plus loin et faire en sorte que les évolutions de leurs systèmes d'information deviennent une opportunité, en optimisant, accélérant et fiabilisant les échanges autour de la facture.

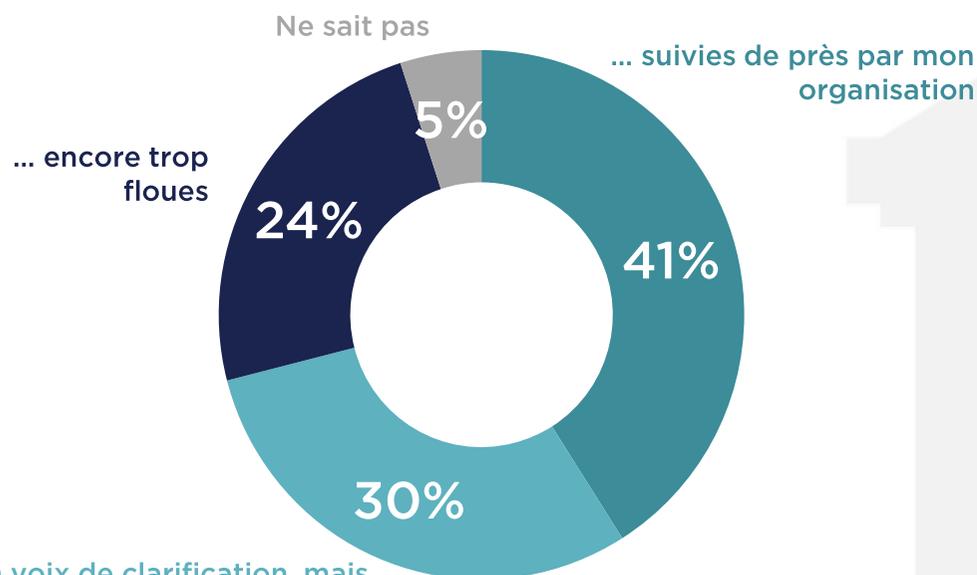
Pour être plateforme de dématérialisation partenaire, les opérateurs devront se faire immatriculer auprès de l'administration pour une durée de trois ans renouvelable. Seules les plateformes immatriculées et le portail public de facturation pourront transmettre les factures à leurs destinataires et les données de facture ou de transaction à l'administration fiscale.

Les dernières conditions et modalités de mise en œuvre seront définies par décret en Conseil d'Etat.

# 01

## Un contexte réglementaire en pleine évolution

A ce jour, les modalités de mise en œuvre de la facture électronique prévue par les lois de finance 2020 et 2021 sont ...



... en voie de clarification, mais nécessiteront un accompagnement

France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

Près de la moitié des décideurs interrogés au 1<sup>er</sup> semestre 2021, mentionnent un besoin de clarification des évolutions réglementaires sur la facturation électronique obligatoire inter-entreprises. Cette réglementation, en cours de construction au moment de l'enquête, soulevait encore de nombreuses questions sur ses modalités de mise en œuvre, notamment sur les mentions obligatoires de la facture, les modalités de rejet de factures erronées, la certification des plates-formes privées, les contrôles et sanctions prévues au non-respect de cette réglementation, les modalités de l'e-reporting ... La publication de l'ordonnance du 15 septembre 2021 sur la généralisation de la facturation électronique, apporte certaines réponses, confirme le périmètre de la réforme sur la facturation électronique et e-reporting et propose un décalage du calendrier afin de permettre aux entreprises de se préparer. Les dernières conditions et modalités de mise en œuvre resteront à définir par décret.

Les modalités de mise en œuvre sont considérées comme en voie de clarification pour 30% des entreprises mais nécessiteront un accompagnement, tandis que 24% les considèrent encore trop floues. Les sociétés de conseil et services numériques et les éditeurs de logiciels devront ainsi mettre en place un accompagnement au changement et faire preuve de pédagogie pour guider les entreprises vers leur mise en conformité.

41% des entreprises interrogées suivent de près les évolutions réglementaires sur le sujet, et plus intensément au sein des grandes entreprises et des ETI. Les grandes entreprises sont les premières qui devront, dès juillet 2024, être en mesure, à la fois, d'accepter la réception de factures électroniques mais également d'être en capacité de les émettre.

# 02 Des formats bientôt obsolètes ?

## A ce jour, quelles approches sont adoptées par votre organisation pour traiter vos factures entrantes (reçues de vos fournisseurs) ?

Facturation électronique (PDF simple, échange de données informatisées hors spécifications prévues au CGI) nécessitant la mise en place de contrôles documentés et permanents...

61%

Facturation électronique avec recours à une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié (ex. PDF signé)

37%

Facturation électronique sous la forme d'un message structuré selon une norme convenue entre les parties (EDI, XML) respectant les spécifications prévues au CGI

28%

Dématérialisation de factures reçues au format papier (numérisation / original fiscal = facture papier)

54%

Réception de facture reçues au format papier (sans numérisation)

54%

France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

# 02 Des formats bientôt obsolètes ?

A ce jour, et dans le respect de 3 principes (authenticité de l'origine, intégrité du contenu et lisibilité de la facture, depuis son émission jusqu'à la fin de la période de conservation), et afin de considérer la facture électronique comme originale, 3 modes d'échange sont reconnus par l'administration fiscale française pour une facture électronique :

- avec recours à une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié ;
- sous forme d'un message structuré selon une norme convenue entre les parties (EDI, XML...) ;
- avec la mise en place de contrôles documentés et permanents permettant d'établir une piste d'audit fiable entre la facture et la livraison de biens ou services.

Sans recours à l'un de ces 3 modes d'échange garantissant le respect des 3 principes et permettant de considérer la facture électronique comme originale, un flux du support papier en parallèle ainsi qu'une conservation du support papier sont alors obligatoires.

Une facture reçue au format papier et numérisée est une facture dématérialisée mais n'est pas considérée comme une facture électronique. Pour être valide, une facture électronique doit être créée, transportée, reçue et archivée sous forme électronique.

Parmi les procédés de facturation électronique reconnus, le recours au PDF simple, assorti d'une piste d'audit fiable, apparaît aujourd'hui comme l'approche la plus retenue pour les factures reçues. Avec 61% des décideurs interrogés qui y recourent en 2021, ce procédé devance le recours à un message structuré et plus largement celui à un PDF signé.

La cohabitation de différents procédés de facturation électronique est une réalité pour de très nombreux décideurs interrogés. Ces approches mixtes reposent sur des pratiques différenciées des fournisseurs et imposent aux entreprises une gestion multiformat et multi-canal. Ces trois modes d'échange sont également à concilier avec le traitement de factures papiers.

A l'issue de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en 2026, la réception de factures papier et leur dématérialisation ne seront plus permises pour les opérations concernées par la réglementation. En revanche, durant ce laps de temps, les entreprises devront être en mesure de gérer les différents formats « historiques » ainsi que les flux liés à la réglementation (nouveaux pour certaines entreprises) pour être en mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2024 d'accepter, les factures électroniques qui leurs seront transmises via le nouveau système et, dont les formats pourront être diverses.

# 02 Des formats bientôt obsolètes ?

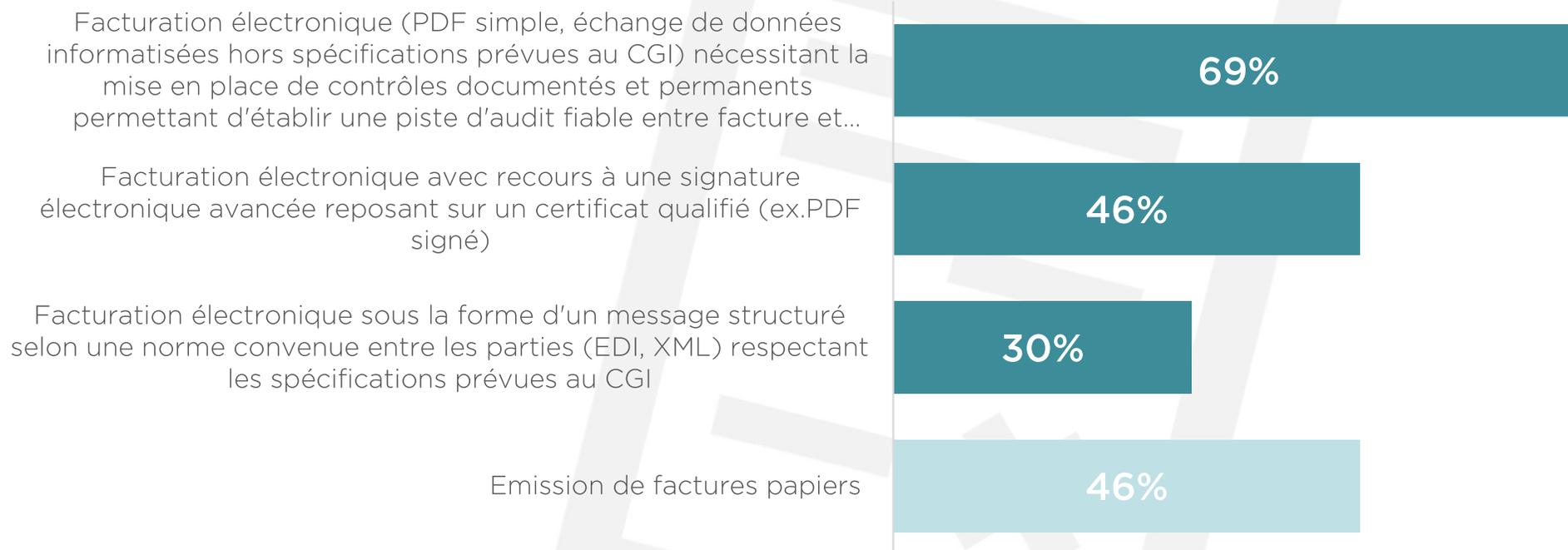
Si les modalités actuelles précisent les formats attendus à terme (structuré ou mixte), au moins à court terme, la facture au format pdf « natif » devrait encore être autorisée. La plate-forme publique devrait proposer une saisie des données de facturation en ligne, et la possibilité de transformer une facture au format PDF « natif » en facture au format structuré.

Par ailleurs, la mise en place de contrôles documentés et permanents via la piste d'audit fiable, ou encore le format papier, devraient continuer de perdurer, par exemple pour les factures sur des opérations internationales, non considérées dans le périmètre de la réforme.



# 02 Des formats bientôt obsolètes ?

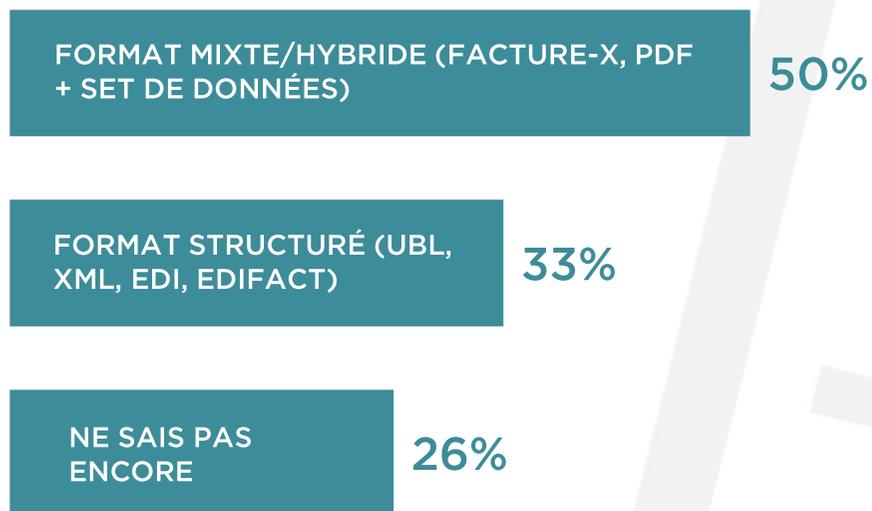
**A ce jour, quelles approches suit votre entreprise concernant les factures émises vers vos clients professionnels (entreprises privées et organismes publics) ?**



France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

# 02 Des formats bientôt obsolètes ?

Demain, à terme, quel format envisagez-vous d'utiliser pour vos factures émises ?



France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

Parmi les procédés d'émission de factures électroniques, les entreprises interrogées recourent majoritairement au PDF simple, assorti d'une piste d'audit fiable. La signature électronique avancée est plébiscitée par 46% des répondants. Dans ce cas, les factures sont signées et horodatées par des certificats fournissant un niveau de signature qualifiée. 30% utilisent des formats structurés pour émettre leur facture. Ces approches sont complémentaires pour près de 40% des entreprises qui ont recours à plusieurs d'entre elles pour émettre leur facture.

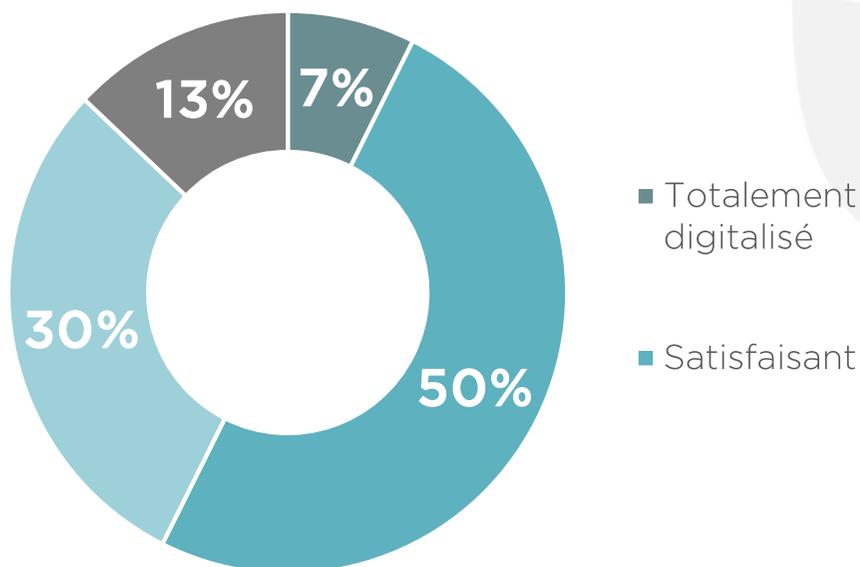
46% des répondants transmettent également leurs factures au format papier, procédé qui ne sera plus possible à l'issue de la mise en œuvre de la loi sur la facturation électronique obligatoire entre 2024 et en 2026, selon la taille des entreprises.

Lorsque que l'on demande aux entreprises de se projeter sur le format qu'elles adopteront à terme, 50% envisagent des formats mixtes pour leurs factures émises. Ce format permet de disposer d'un format visible par l'humain et d'un set de données exploitables par la machine. Une entreprise sur 3 préfère des formats structurés qui apportent une continuité digitale entre acheteurs et fournisseurs.

Quelques-uns envisagent de recourir aux 2 types de formats et un quart ne savent pas encore se prononcer sur leur prochain format.

# 03 Une adaptation nécessaire ...

## Niveau de digitalisation des processus de facturation



France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

Interrogées au 1<sup>er</sup> semestre 2021 sur leur niveau de digitalisation de leur processus de facturation, près de 3 entreprises sur 5 les considèrent comme totalement digitalisés ou digitalisés de manière satisfaisante.

30% les considèrent comme moyennement digitalisés, c'est-à-dire avec une digitalisation partielle de leur processus et 13% faiblement digitalisés.

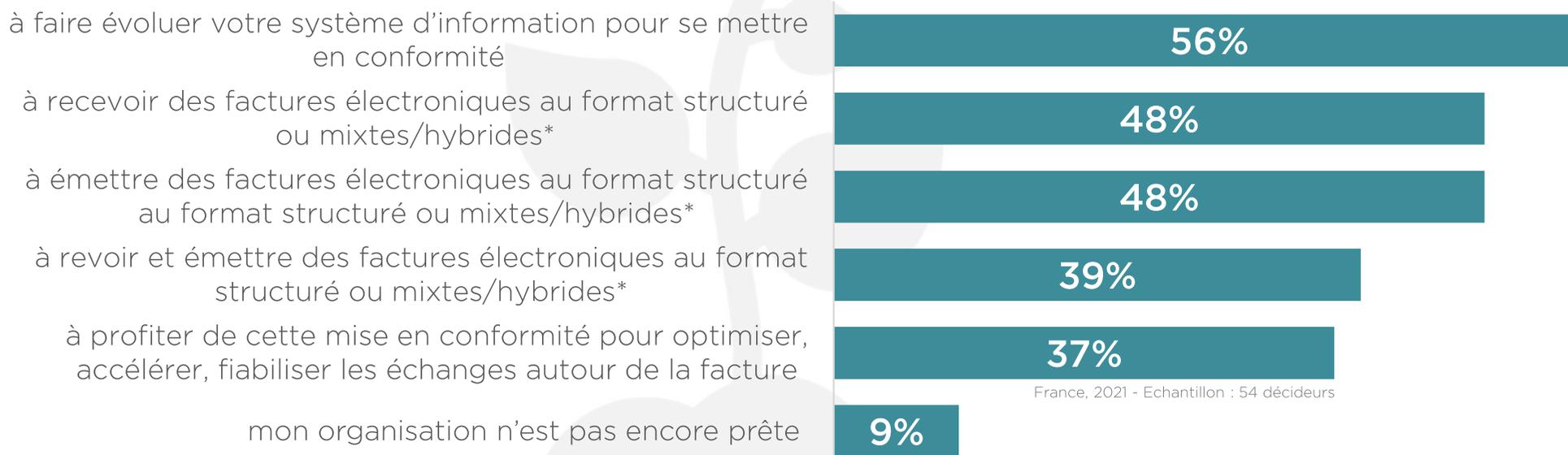
Cette digitalisation peut couvrir différentes fonctionnalités du processus Order-to-cash (pour les factures émises) comme la dématérialisation des factures clients, leur émission vers le client, la gestion de la piste d'audit fiable, la gestion des états des factures dans des tableaux de bord, le rapprochement automatique entre factures et règlements, ... De même pour le processus Procure-to-pay (pour les factures reçues) comme la gestion de la réception des factures, leur traitement, leur contrôle, leur rapprochement avec la demande d'achat, le bon de commande, leur workflow de validation ...

Les entreprises interrogées sont 38% à recourir à des solutions de gestion de factures via une solution dédiée et déployée sur site (on premise). Pour 28%, la solution est dédiée à la gestion des factures mais déployée en mode SaaS. 28% traitent leurs factures via des fonctionnalités intégrées à leur application de gestion financière.

Mais quand est-il de leur capacité à recevoir et émettre des factures au format attendu par la réglementation à venir ?

# 03 Une adaptation nécessaire ...

**Au regard des évolutions réglementaires, prévoyant la facturation électronique obligatoire dans les relations inter-entreprises, votre organisation est-elle prête à ce jour ...**



France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

\* Les factures mixtes ou hybrides ont un format lisible (de type PDF, image) associée à un set de données au format structuré)

# 03 Une adaptation nécessaire ...

Les formats des factures attendus à terme dans cette réglementation sont, le format structuré comme EDITFACT, XML-UBL ... et les formats mixtes ou hybrides, c'est-à-dire combinant un format lisible (de type PDF, image) associé à un set de données au format structuré comme FACTURE-X ... A ce jour, tous les formats techniques conformes à la norme européenne EN 16901 sont permis.

Parmi les organisations répondantes, 39% sont déjà en mesure de recevoir et transmettre des factures électroniques au format structuré ou mixte, fonctionnalité disponible au sein de nombreuses solutions du marché. Parmi elles, une entreprise sur 3 envisage, bien que conforme à la nouvelle réglementation, de faire évoluer son système d'information pour aller plus loin en optimisant, accélérant et fiabilisant les échanges autour de la facture.

Près de la moitié des répondants indiquent que leur organisation est en mesure de recevoir des factures aux formats attendus par la nouvelle réglementation et seront donc prêtes pour les premières obligations, en juillet 2024 à recevoir des factures électroniques structurées ou mixtes. Cependant, les formats structurés ou mixtes recouvrent de très nombreux formats techniques permis par l'Administration.

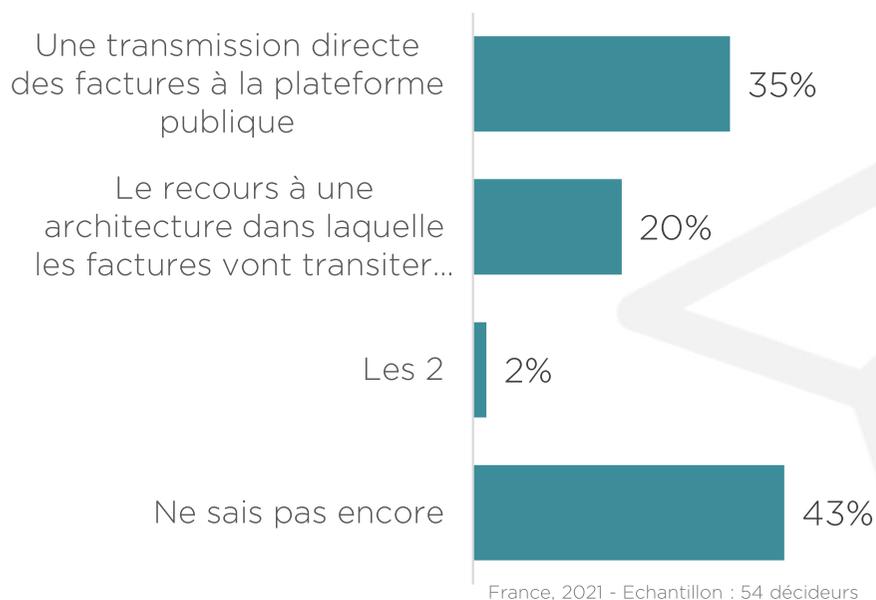
Également près de la moitié des décideurs mentionnent être en capacité d'émettre des factures dans ces formats.

56% envisagent de faire évoluer leur système d'information afin de se mettre en conformité. Et 37% à profiter de cette mise en conformité pour optimiser, accélérer et fiabiliser les échanges autour de la facture, par exemple en intégrant des fonctionnalités de contrôle de cohérence, de gestion de la fraude, de rapprochement automatique entre factures et bons de commande, en automatisant leur traitement ou encore en mettant en place des contrôles préventifs avant paiement.

Moins de 10% des entreprises interrogées ne se considèrent pas encore prêtes à faire face aux évolutions réglementaires qui entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024, avec l'obligation d'accepter une facture électronique pour toutes les tailles d'entreprises et celle de les émettre pour les plus grandes.

# 03 Une adaptation nécessaire ...

## Demain, à terme, quelle approche envisagez-vous de retenir pour vos factures émises ?



Autre élément évoluant dans cette réglementation : l'architecture pour échanger les factures entre vendeur et acheteur. Cette architecture associe un circuit direct, vers la plateforme publique de facturation, et un circuit indirect, via les plateformes de dématérialisation partenaires. Ce schéma d'échange mixte donne lieu à plusieurs circuits de facturation.

35% des décideurs interrogés se projettent vers une transmission directe des factures à la plateforme publique de facturation tandis que 20% envisagent de faire transiter leur facture via des plateformes partenaires qui les transmettront ensuite à la plateforme publique voir celle du client.

Quelques répondants envisagent de recourir aux 2 modes de transmission. En effet, le mode de transmission peut dépendre de l'architecture dont dispose le client et ainsi multiplier les canaux et flux d'échange.

43% des répondants n'ont pas encore d'idée précise sur la manière dont seront transmises leur facture.

\* La plateforme privée certifiée extraierait des factures les informations attendues par l'administration fiscale, pour les transmettre à la plateforme publique, qui se charge de les envoyer à l'administration fiscale.

# 04 ... et une volonté d'aller plus loin que la mise en conformité

Comptez-vous profiter de la mise en conformité à la réglementation sur la facturation électronique obligatoire pour améliorer vos processus financiers, via le recours à des solutions de ?



France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

 solution déjà en place

 investissements prévus d'ici 2023

# 04 ... et une volonté d'aller plus loin que la mise en conformité

Si la mise en conformité peut paraître une contrainte pour les entreprises qui doivent adapter leur système d'information pour se soumettre aux nouvelles règles, elle peut être l'occasion de pousser les évolutions pour disposer d'une gestion plus automatisée des factures et des processus associés.

Ainsi 37% des entreprises interrogées envisagent de profiter de la mise en conformité à la réglementation sur la facturation électronique obligatoire pour assurer une continuité digitale des données structurées entre acheteurs et fournisseurs via une connexion aux systèmes d'information de l'acheteur / fournisseur ou via le recours à une plate-forme partagée.

Dans le cadre du processus Procure-to-pay, les répondants envisagent des investissements pour :

- automatiser le déclenchement de paiement (31%)
- faire du rapprochement automatique entre factures et bons de commandes (24%)
- mettre en place des contrôles préventifs des anomalies avant paiement (doubles paiements, fraudes potentielles) (17%)
- générer les écritures comptables automatiquement (13%)

Dans celui du processus Order-to-cash :

- mettre en place une réception multicanale des commandes clients (portail, EDI, XML, fax, PDF, ...) (30%)
- mettre en place du lettrage intelligent des encaissements (rapprochement automatique entre factures et règlement) (13%)
- automatiser les commandes clients (15%)

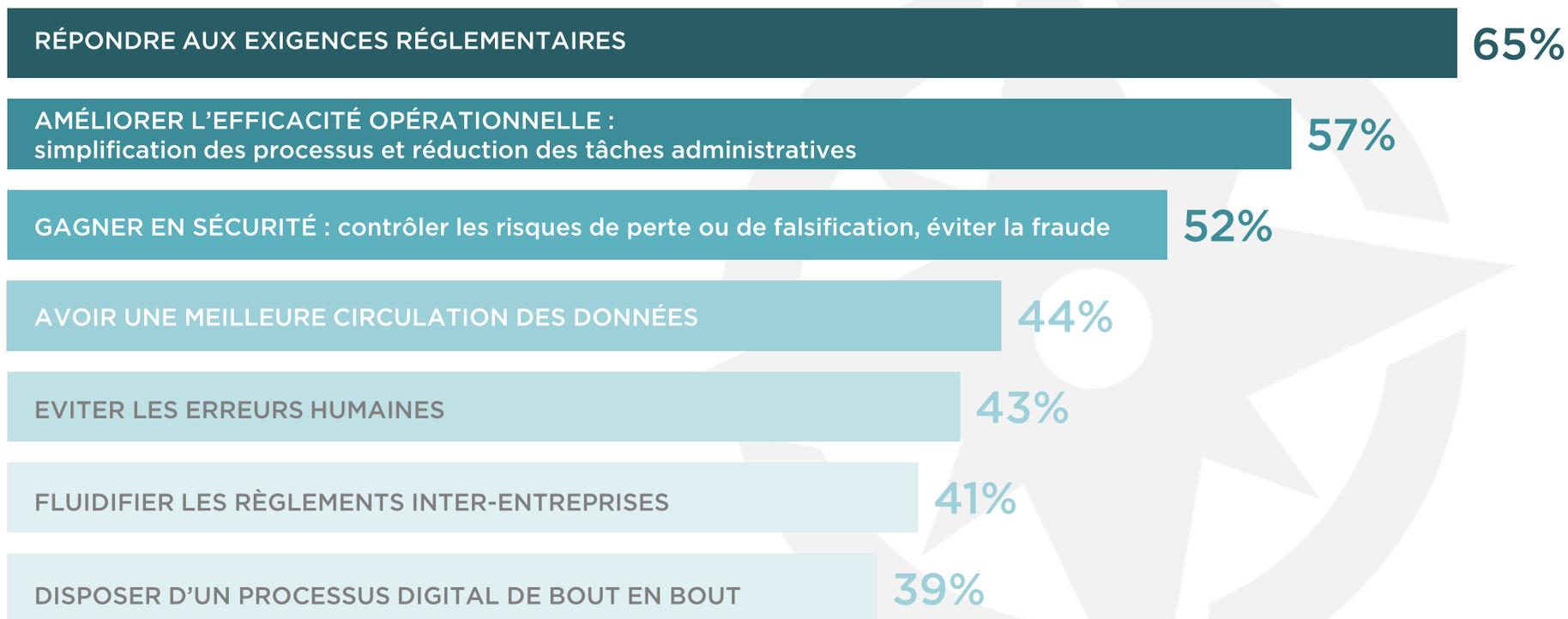
Les entreprises prévoient également des investissements pour :

- digitaliser d'autres documents : bons de commande, avis d'expédition, bons de livraison, de réception (31%)
- faire des contrôles de cohérence et résolution automatique des écarts (26%)
- mettre en place du reporting financier (ou « record-to-report ») temps réel (19%)

Ces investissements permettant de digitaliser et automatiser encore davantage les processus financiers contribuent à une démarche d'amélioration et d'efficacité de la fonction finance de l'entreprise au-delà de la simple mise en conformité.

# 05 Être en conformité et améliorer l'efficacité opérationnelle grâce aux solutions de facturation électronique

Principaux bénéfices à la mise en place de solutions de facturation électronique



France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

# 05 Être en conformité et améliorer l'efficacité opérationnelle grâce aux solutions de facturation électronique

Outre les bénéfices pour l'administration fiscale, la facturation électronique peut apporter également aux entreprises et organisations publiques de nombreux avantages tels que la réduction de la fraude, la visibilité de l'activité, la fluidité des règlements inter-entreprises, la fiabilité des informations, une meilleure satisfaction acheteurs / fournisseurs ...

Le premier bénéfice, évoqué par 65% des décideurs à la mise en place de solutions de facturation électronique, est la capacité à **répondre aux exigences réglementaires**. En effet, les évolutions réglementaires et les nouvelles règles en place imposent aux entreprises des transformations. Celles-ci qui peuvent être portées par les services ou solutions mis en place par les prestataires et fournisseurs de solutions numériques.

57% des décideurs mentionnent, comme autre bénéfice, **l'amélioration de l'efficacité opérationnelle**. Le traitement des factures implique de nombreuses tâches répétitives : saisie des écritures comptables, classement, validation, mise en paiement, gestion des litiges, archivage, etc. La mise en place d'une solution de facturation électronique, qu'il s'agisse d'un logiciel de facturation en ligne, d'une application, d'un portail EDI ou d'une API permet ainsi de simplifier les processus et de réduire les tâches administratives. La dématérialisation de ce processus apporte, sur le plan opérationnel, des délais de traitement accélérés, des risques d'erreurs limités, une consultation simplifiée, de même pour leur classement et leur archivage.

La facturation électronique permet également pour 52% des entreprises interrogées de **gagner en sécurité** : elle permet de contrôler les risques de perte ou de falsification, et d'éviter la fraude, grâce notamment à la mise en place de contrôles de cohérence sur les données de la facture. Elle offre également l'avantage **d'éviter les erreurs humaines**, en évitant les saisies et les éventuelles erreurs associées, pour 43% des décideurs.

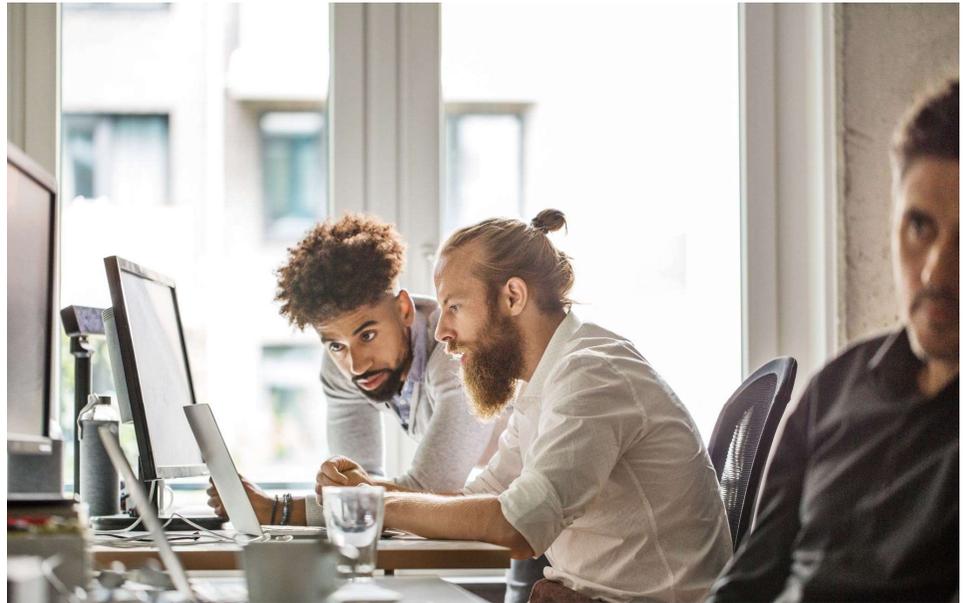
Par ailleurs, une **meilleure circulation des données** est relevée par 44% des répondants. Celle-ci peut se mettre en place au sein de l'entreprise mais également jusqu'à l'entreprise étendue (entre acheteurs et fournisseurs). La mise en place d'un « continuum digital » des données de la facture permet d'utiliser une information déjà structurée et d'assurer une continuité dans la chaîne de transmission digitale de l'information et pour l'ensemble des acteurs du processus. Ainsi, cette continuité tout au long du parcours de la donnée, par exemple via l'échange de données structurées entre les systèmes d'information du fournisseur et du client, permet l'économie de reconstituer numériquement les informations échangées en format image (papier, pdf). 39% des répondants mentionnent également l'avantage de **disposer d'un processus digital de bout en bout**.

# 05 Être en conformité et améliorer l'efficacité opérationnelle grâce aux solutions de facturation électronique

Le recours à une solution de facture électronique permet également pour 41% des décideurs interrogés de **fluidifier les règlements inter-entreprises**. En effet, les données de factures fournisseurs extraites, vérifiées puis transmises automatiquement au logiciel comptable ou à l'ERP facilitent la gestion et le déclenchement du paiement. Des contrôles peuvent également être mis en place afin de détecter les paiements en double ou les tentatives de fraudes.

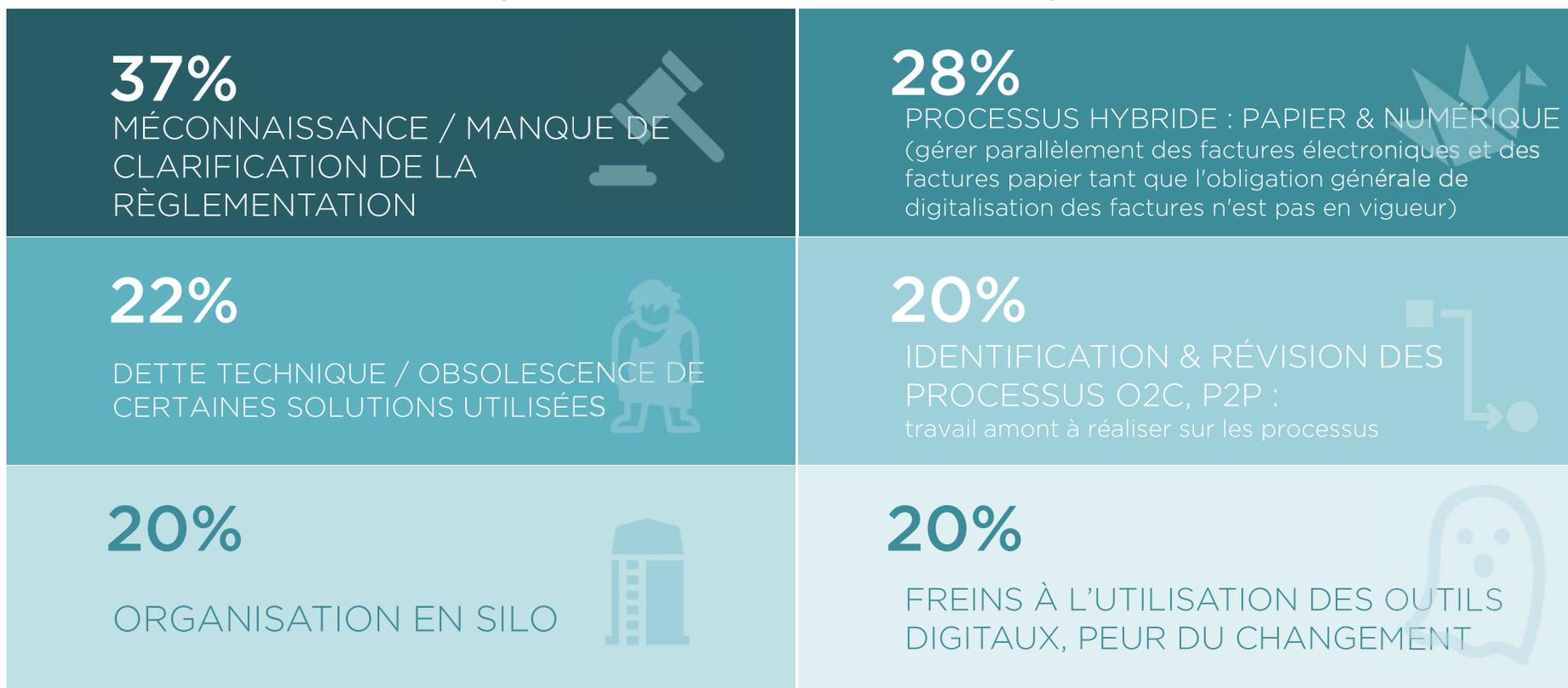
Les entreprises interrogées mentionnent également comme autres bénéfices, la possibilité, grâce à la mise en place de solutions de facture électronique :

- De **monitorer le suivi de l'activité pour mieux suivre et tracer les facture** (31%)
- D'**avoir une déclaration TVA plus fiable** (31%)
- D'**offrir de meilleurs services clients et fournisseurs (paiement plus rapide par exemple)** (31%)
- De **gérer les factures à distance et ainsi maintenir la continuité d'activité à distance** (26%)
- De **faciliter la résolution des litiges** (15%)



# 06 Lever les obstacles liés à la méconnaissance de la réglementation et au processus hybride papier & digital

Freins rencontrés dans la mise en place de solutions de facture électronique :



France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

# 06 Lever les obstacles liés à la méconnaissance de la réglementation et au processus hybride papier & digital

Bien que les avantages soient assez largement partagés, les décideurs rencontrent quelques obstacles à la mise en place des solutions de facture électronique. Les freins rencontrés restent cependant relativement épars, mentionnés par 1 à 2 décideurs sur 5.

Le premier frein évoqué par 37% des décideurs est la [méconnaissance ou le manque de clarification de la réglementation](#). Cette dernière, en cours de mise en place au moment de l'enquête, nécessitait encore des éclaircissements quant à la certification des « plates-formes privées », les mentions obligatoires sur les factures, les modalités de rejet de factures erronées, les contrôles et sanctions prévues au non-respect de cette réglementation, les modalités de l'e-reporting ... Ces inconnus sont, en partie, levés par l'ordonnance du 15 septembre 2021. Les dernières conditions et modalités de mise en œuvre restent à définir par décret.

[Les processus hybrides \(papier et digitaux\)](#) sont également un obstacle à surmonter par 28% des répondants qui doivent gérer des processus, reposant à la fois sur des flux papier et sur des flux numérique. Cette cohabitation implique une gestion différenciée selon le format de la facture et ce jusqu'à la mise en application de la loi de finance sur la facturation électronique obligatoire inter-entreprises, qui n'entrera en application pour les plus petites entreprises qu'en janvier 2026.

Pour de nombreuses entreprises, l'obligation d'accepter des factures numériques dès juillet 2024 et la transmission des factures à la plate-forme de l'Etat impliquera la gestion de nouveaux flux de facture à traiter.

Des freins liés à une [dette technologique ou l'obsolescence de certaines solutions utilisées](#) sont évoquées par 22% des entreprises. Certaines applications vieillissantes ou systèmes d'information existants ne sont pas facilement transposables avec la digitalisation.

Par ailleurs, la digitalisation de tout ou partie d'un processus implique, d'identifier l'ensemble du processus, de l'optimiser et de mettre en place une gestion sécurisée et intégrée avec le reste du système d'information. Ce travail de [révision, structurant](#), à réaliser en amont sur [les processus Procure-to-Pay et Order-to-cash](#) peut ainsi ralentir la mise en place d'une solution de facture électronique pour 20% des répondants.

La [gestion en silos](#) des organisations, qui implique un manque voire une absence de communication entre les services est également un écueil traditionnellement rencontré par les décideurs dans la digitalisation de leurs processus documentaires et métiers. Elle est un obstacle à surmonter pour 27% des décideurs dans le cadre de solutions de facturation.

# 06 Lever les obstacles liés à la méconnaissance de la réglementation et au processus hybride papier & digital



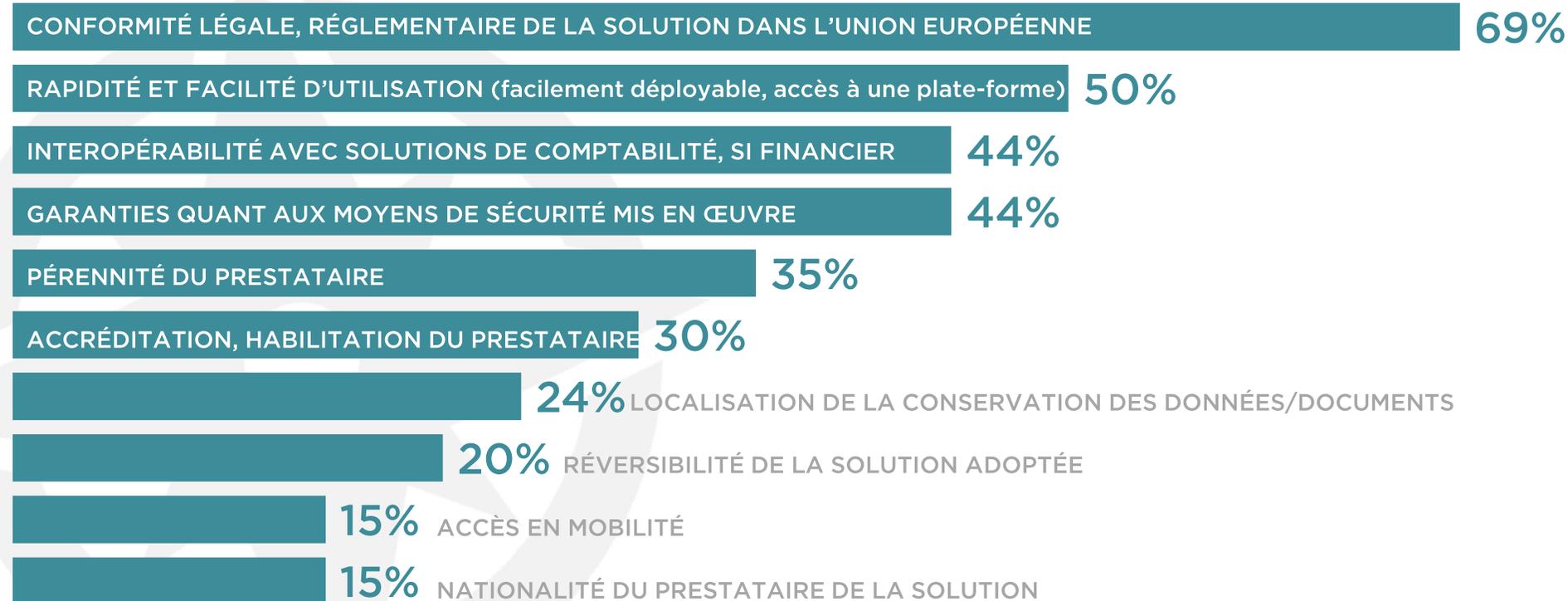
Enfin, la peur du changement et la culture papier restent encore prégnantes et demeurent un écueil pour 20% des répondants. L'accompagnement au changement demeure une étape incontournable dans les projets de digitalisation de processus, en particulier dans un contexte d'évolution réglementaire structurant. Il est nécessaire d'accompagner les nouveaux modes de travail et de faire la preuve des opportunités que peuvent apporter le digital.

Les décideurs citent également les freins liés aux problèmes de communication avec le système d'information (19%), le manque de compétences en interne (17%) et ceux liés aux budgets non disponibles pour moderniser les processus de facturation (13%).

# 07

## Conformité, déploiement rapide et expérience utilisateur : clés d'adoption de ces solutions

Sur quels critères a porté ou porterait vos choix de solutions de facturation électronique ?



France, 2021 - Echantillon : 54 décideurs

# 07 Conformité, déploiement rapide et expérience utilisateur : clés d'adoption de ces solutions

Face aux enjeux liés à la facturation électronique, notamment en termes de conformité réglementaire, le choix d'une solution de facturation électronique est primordial pour les entreprises. Elle doit répondre à l'ensemble des exigences dans les domaines juridique, technique et fonctionnel.

Selon les décideurs interrogés, le choix d'une solution de facturation électronique porte en premier lieu sur la **conformité de la solution ou du service qu'elle soit légale ou réglementaire**. Ce service est la raison pour laquelle plus de 69% des décideurs interrogés se tournent vers ces solutions pour répondre aux obligations légales et fiscales et se conformer à la réglementation en vigueur;

La **rapidité et la facilité d'utilisation** sont mentionnées par la moitié des répondants qui souhaitent disposer d'une solution facilement déployable, ou un accès à une plate-forme. L'intuitivité et la simplicité est la règle d'une expérience utilisateur réussie et d'une véritable adoption de l'outil.

L'**interopérabilité entre la solution de facturation et le système d'information financier** est également une dimension importante dans le choix d'une telle solution pour 44% des décideurs. En effet, dans le cadre du processus Procure-to-Pay, par exemple, l'export des données de la facture en comptabilité ou l'écriture en comptabilité implique des connecteurs aux logiciels comptables et ERP utilisés par l'entreprise.

Par ailleurs, 44% mentionnent les **garanties quant aux moyens de sécurité mis en œuvre**. Par exemple, la sécurité des données hébergées, le scellement des factures par un tiers de confiance...

La **pérennité du prestataire** est également soulevée par 1 décideurs sur 3.

Moins d'un répondant sur 3 mentionnent également

- **L'accréditation, habilitation des prestataires de solutions** (30%)
- **La localisation de la conservation des données/documents** (24%)
- **La réversibilité de la solution adoptée** (20%)
- **L'accès en mobilité** (15%)
- **La nationalité du prestataire de la solution** (15%)

Concernant la localisation de la conservation des données/documents, il est à noter que les factures ont des contraintes liées à leur localisation : les factures doivent être stockées soit sur le territoire français, soit dans un pays de l'Union Européenne ou encore dans un pays lié à la France par une convention prévoyant une assistance mutuelle (ayant une portée similaire à celle prévue par la directive 2010/24/UE du Conseil du 16 mars 2010) ou prévoyant un droit d'accès en ligne immédiat de téléchargement et d'utilisation de l'ensemble des données concernées.

# Automatisation du traitement des factures fournisseurs



## CONTEXTE

Fondée en 1930, LIDL est une société de distribution allemande actuellement présente dans vingt-six pays en Europe à travers 11 463 magasins.

En France, la société possède un peu plus de 1 500 magasins, 25 plateformes logistiques et 2 centres de services. Avec un chiffre d'affaires de près de 12 milliards d'euros, LIDL gère un volume conséquent de factures fournisseurs : 720 000 factures par an reçues au format papier au lancement du projet, et en forte croissance : + 120 000 factures par an.

Dans ce contexte, LIDL faisait face à toujours plus de traitements manuels longs et coûteux. Face à cette masse de factures papier non-éligible EDI, l'arrivée de la facture électronique en 2024 et des données métier sensibles véhiculées sur les factures, l'ambition de la société était d'avoir 100% de factures dématérialisées sur une plateforme sécurisée.

## ENJEUX

Pour accompagner le développement de son activité, l'objectif de LIDL était clair : dématérialiser et automatiser pour rendre le traitement de ces factures papier aussi transparent que l'EDI et anticiper sur la réglementation relative à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la TVA.

Ainsi, la société s'est fixé 3 objectifs :

- Absorber une croissance de +120 000 factures par an
- Anticiper le passage en 2024 à la facture électronique en France
- Garantir la sécurité des données

# Automatisation du traitement des factures fournisseurs



## SOLUTION RETENUE

### LIDL fait le choix de la solution ITESOFT Streamline for Invoices

Après avoir comparé les principales solutions du marché lors de tests en réel, la solution Procure-to-Pay ITESOFT Streamline for Invoices a été jugée par LIDL comme étant la plus performante et conforme à ses attentes :

- Capture omnicanal des factures
- Lecture et contrôles automatiques des données grâce à la combinaison d'OCR, IA et systèmes experts exclusifs
- Connexion avec SAP
- Hébergement des données 100% sécurisé

## BENEFICES

### Productivité :

- Absorption de l'augmentation de la volumétrie
- Plus de 70% de factures ne nécessitant aucune intervention de la réception jusqu'au bon à payer

### Sécurité et confidentialité :

- Plateforme totalement sécurisée et cryptée
- Réplication permanente des sauvegardes sur des sites géographiques différents
- Localisation des données garantie en Europe

### Résilience et conformité :

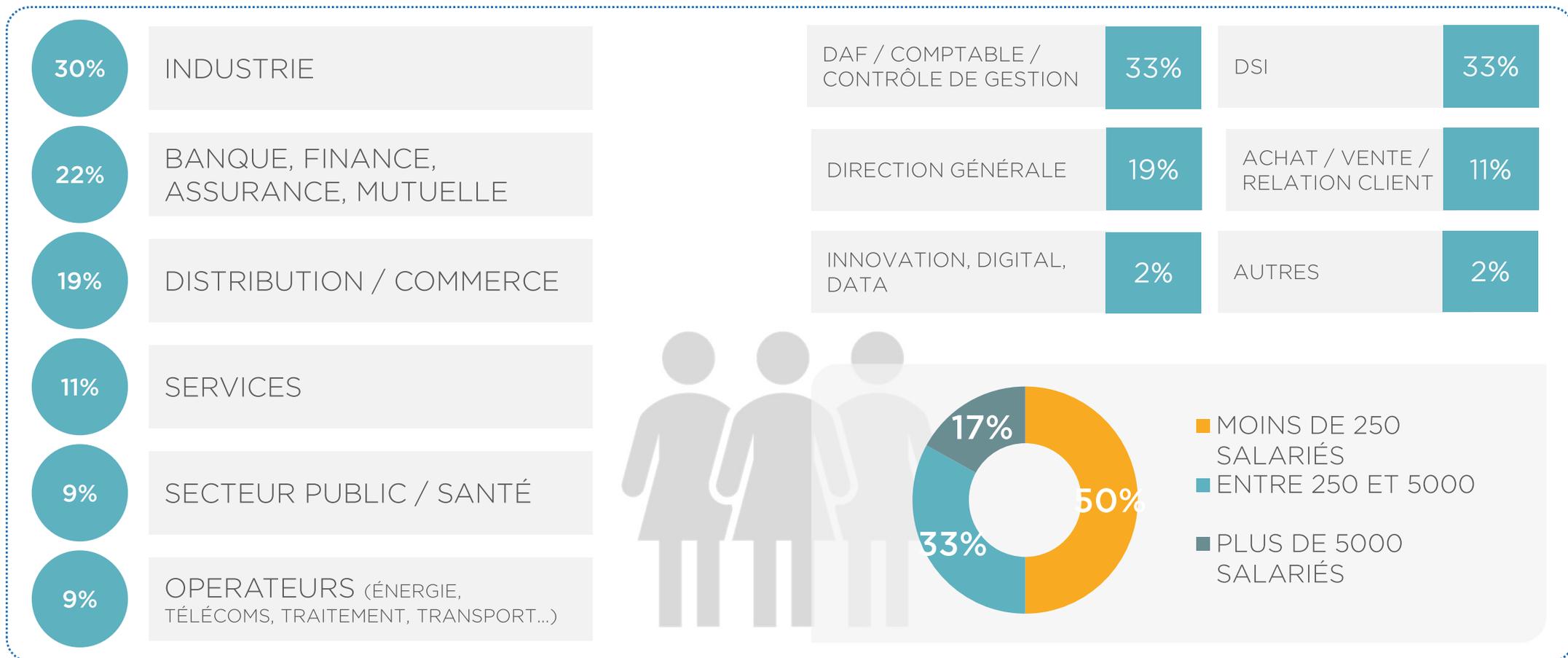
- Bascule immédiate de l'activité en mode distanciel
- Anticipation de la réglementation facture électronique 2024
- 75% de factures désormais reçues en PDF email

*« La mise en place de ITESOFT Streamline for Invoices répond, entre autres, à un objectif d'anticipation sur la réglementation 2024 qui oblige les relations B2B à être entièrement digitalisées. »*

Rachel Finkelsztein,  
Directrice Administrative et Financière LIDL

# Les personas des 54 décideurs interrogés

Enquête en ligne sur la facturation électronique obligatoire durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021





# En savoir plus : [markess.com](https://markess.com)

Devenez client : +33 (1) 56 77 17 77

[markess.com/devenez-client](https://markess.com/devenez-client)

Toute utilisation ou reproduction intégrale ou partielle des projets de collaboration ou propositions d'étude faite sans le consentement de Markess International SAS (Markess by Exægis) est illicite.

Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les dispositions des articles L.335-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle et, de manière générale, une atteinte aux droits de Markess by Exægis.

Les résultats de l'étude, hormis ceux qui ne font pas partie des analyses de Markess by Exægis déjà publiées dans le cadre de ses recherches, sont la propriété de notre client. Markess by Exægis s'engage à en assurer la confidentialité, sauf accord explicite du donneur d'ordre. Ils pourront être utilisés, selon les besoins de ce dernier, en partie ou dans leur totalité, avec la mention « Source : Markess by Exægis ».

Les matrices d'analyse et les modèles des graphiques et d'illustrations qui seront élaborés et utilisés dans le cadre de cette mission sont la propriété de Markess by Exægis ou de leurs ayant droits qui en conservent par ailleurs le copyright.